



**CHARENTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°16-2023-032

PUBLIÉ LE 11 AVRIL 2023

# Sommaire

## **Direction Départementale des Territoires de la Charente / Direction**

16-2023-04-06-00003 - Subdélégation

générale-2023-04-01??ARRÊTÉ??donnant subdélégation de signature à des cadres et agents de la direction départementale des territoires de la Charente (3 pages)

Page 3

16-2023-04-06-00004 - Subdélégation ordonnancement secondaire  
2023-04-01 (2 pages)

Page 7

## **Préfecture de la Charente / Service de Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial**

16-2023-04-07-00006 - Arrêté donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État et des recettes et dépenses du compte d'affectation spéciale "gestion du patrimoine immobilier de l'État" à Monsieur Olivier Maitrot , administrateur des finances publiques adjoint, directeur du pôle pilotage et ressources auprès du directeur départemental des finances publiques de la Charente et en cas d'empêchement à Monsieur Eric Berthon, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques (4 pages)

Page 10

Direction Départementale des Territoires de la  
Charente

16-2023-04-06-00003

Subdélégation générale-2023-04-01

ARRÊTÉ

donnant subdélégation de signature à des cadres  
et agents de la direction départementale des  
territoires de la Charente



## **ARRÊTÉ**

### **donnant subdélégation de signature à des cadres et agents de la direction départementale des territoires de la Charente**

La préfète de la Charente  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;

**Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

**Vu** le décret du 20 juillet 2022 nommant Mme Martine Clavel préfète de la Charente ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 nommant M. Hervé Servat directeur départemental des territoires de la Charente ;

**Vu** l'arrêté du Premier ministre du 12 février 2019 nommant M. Benoît Prévost Revol directeur départemental adjoint des territoires de la Charente ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2020 portant organisation des services de la direction départementale des territoires de la Charente ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 23 août 2022, donnant délégation de signature à Monsieur Hervé Servat, directeur départemental des territoires de la Charente ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

## **ARRÊTE**

**Article 1 :** Subdélégation est donnée aux chefs de service nommés ci-dessous afin de signer tous actes et décisions listés à l'article 2 de l'arrêté de délégation de signature du 23 août 2022, sus-visé, dans le cadre de leurs attributions respectives :

- Mme Maryse Touzet, cheffe du service urbanisme, habitat, logement (SUHL), titres IV, V et VIII ;
- M. Thomas Loury, chef du service eau, environnement, risques (SEER), titres II (E), III (à l'exclusion des décisions en application des arrêtés cadre fixant les zones d'alerte) et VII ;
- M. Jean-Sébastien Schaal, chef du service économie agricole et rurale (SEAR), titres VII (forêt et milieux naturels) et IX ;
- M. Gaëtan Le Dorze, chef du service analyse et aménagement du territoire (SAAT), titres II (A, C et D) et VI ;
- M. Renaud Wittebroodt, chef du service territorial et gestion de crise (STGC), titres II (B) et V (A) ;
- M. Vincent Pradeau, chef de la mission appui et accompagnement des territoires.

**Article 2 :** Les adjoints et adjointes des chefs et cheffes de service nommés ci-dessous disposent de la même subdélégation de signature que leurs chefs de service et suppléent leurs absences ou empêchement :

- M. Florent Mauviet, adjoint à la cheffe du SUHL, responsable de l'unité planification ;
- Mme Marie-Aude Kyriacos, adjointe au chef du SEER, responsable de l'unité protection des milieux aquatiques ;
- M. Olivier Jalabert, adjoint au chef du SEAR ;
- M. Eric Villate, adjoint au chef du SAAT, responsable de l'unité connaissance et animation territoriale.

**Article 3 :** Les agents nommés à l'article 2, en leurs qualités de responsables d'unité, et les responsables d'unités ci-dessous disposent, dans le cadre de leurs compétences respectives, des subdélégations de signature données à leurs chefs de service :

- SUHL
  - Mme Anne Maloubier, responsable de l'unité application du droit des sols ;
  - Mme Anne-Claire Bernadotte, responsable de l'unité Habitat ;
- SEER
  - M. Xavier Triouillier, responsable de l'unité prévention des risques naturels et technologiques ;
  - Mme Stéphanie Pannetier, responsable de l'unité eau et agriculture, chasse et pêche ;
- SEAR
  - M. Yao Kouamé, responsable de l'unité vie des exploitations ;
  - Mme Isabelle Blicq, responsable de l'unité biodiversité et préservation des espaces naturels et agricoles ;
- SAAT
  - M. Jérôme Cibadier, responsable de l'unité bâtiments durables et accessibilité ;
  - M. Franck Grosz, responsable de l'unité transports exceptionnels – sécurité routière ;
  - Mme Muriel Carpaye, responsable du bureau de l'éducation routière, déléguée au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) ;
- STGC
  - M. Pascal Touron, responsable de l'unité territoriale Sud-Ouest.

**Article 4 :** Subdélégation est donnée aux chefs et cheffes de service, adjoints, adjointes et responsables d'unité, nommés ci-dessus, à l'effet de signer les décisions relatives aux congés ordinaires et autorisations d'absence des agents placés sous leur autorité.

**Article 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement des responsables d'unité, les agents nommés ci-dessous disposent, dans le cadre de leurs attributions respectives, des subdélégations de signature données à leurs chefs d'unité

- Direction
  - M. Bastien Garcia, chargé de projet, mission appui et accompagnement des territoires ;
- SAAT
  - Mme Sandra Chardon, adjointe au responsable de l'unité connaissance et animation territoriale ;
  - Mme Sylvie Bouleux, adjointe au responsable de l'unité bâtiments durables et accessibilité ;
  - Mme Nathalie Brineau, adjointe à la déléguée à l'éducation routière, et Mme Catherine Texier

**Article 6 :** Subdélégation est donnée aux instructeurs et instructrices ADS ci-dessous, à l'effet de signer les lettres de consultation des personnes publiques, services ou commissions intéressés : Stéphane Billy, Isabelle Forçain, Anne Gaillard, Sylvie Linard, Benoît Maréchal et Françoise Roy.

**Article 7 :** En cas de décision d'intérim prise par le directeur départemental des territoires, l'intérimaire exerce la délégation concernée pendant toute la durée de l'intérim.

**Article 8 :** Les agents nommés aux articles 1 et 2 disposent, lorsqu'ils sont placés en astreinte de direction, d'une subdélégation sur tous actes et décisions visés à l'arrêté du 23 août 2022.

**Article 9 :** L'arrêté de subdélégation du 1er mars 2023 est abrogé.

**Article 10 :** La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**- 6 AVR. 2023**

Angoulême, le  
Pour la préfète et par délégation,  
Le directeur,



Hervé SERVAT

Direction Départementale des Territoires de la  
Charente

16-2023-04-06-00004

Subdélégation ordonnancement secondaire  
2023-04-01



## **ARRÊTÉ**

### **donnant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État**

La préfète de la Charente  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances modifiée ;
- Vu** la loi n° 2007-1822 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 ;
- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée ;
- Vu** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu** le décret du 20 juillet 2022 nommant Mme Martine Clavel préfète de la Charente ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 nommant M. Hervé Servat directeur départemental des territoires de la Charente ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2023 portant organisation des services de la direction départementale des territoires de la Charente ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 23 août 2022 donnant délégation de signature à M. Hervé Servat pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État ;
- Sur** proposition du directeur départemental des territoires ;

## **ARRÊTE**

**Article 1 :** Subdélégation de signature est donnée aux chefs et cheffes de services et, en cas d'absence ou d'empêchement, leurs adjoints et adjointes ou les responsables d'unités au sein de leur service, désignés dans le tableau ci-dessous, à l'effet de signer :

- toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et de représentants du pouvoir adjudicateur selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral du 23 août 2022 tant pour les dépenses (propositions d'affectation et d'engagement, demande de subvention, service fait, ordre de payer pour cartes achat et factures, constatations des services fait et tableau « ordre à payer ») que pour les recettes (constatation des droits d'émission des titres) ;
- tous actes relatifs aux conventions et accord-cadre dans la limite de 90 000 €HT, imputés sur les budgets opérationnels de programme (BOP) selon le tableau ci-dessous.



N° Programme	Chefs de service subdélégué	Adjoint ou responsables d'unité du service en cas d'absence ou d'empêchement du subdélégué
113 Sous-action 707 « mesures territoriales dans le domaine de l'eau »	Thomas Loury Chef du service eau, environnement risques	Marie-Aude Kyriacos Adjointe, responsable d'unité protection des milieux aquatiques
135 (ville et territoires durables)	Gaëtan Le Dorze Chef du service d'analyse et d'aménagement du territoire	Eric Villate Adjoint, responsable d'unité observation et animation territoriale
135	Maryse Touzet Cheffe du service urbanisme, habitat, logement	Florent Mauviet, adjoint, responsable de l'unité planification Anne-Claire Bernadotte responsable d'unité habitat
149	Jean-Sébastien Schaal Chef du service économie agricole et rurale	Olivier Jalabert Adjoint Yao Kouamé responsable d'unité vie des exploitations
181	Thomas Loury Chef du service eau, environnement risques	Marie-Aude Kyriacos Adjointe, responsable d'unité protection des milieux aquatiques Xavier Triouillier responsable de l'unité prévention des risques naturels et technologiques
181 action 01-01 Bruit	Gaëtan Le Dorze Chef du service d'analyse et d'aménagement du territoire	Eric Villate Adjoint, responsable d'unité observation et animation territoriale
207	Gaëtan Le Dorze Chef du service d'analyse et d'aménagement du territoire	Eric Villate Adjoint, responsable d'unité observation et animation territoriale Muriel Carpaye déléguée à l'éducation routière
362	Jean-Sébastien Schaal Chef du service économie agricole et rurale	Olivier Jalabert Adjoint, responsable d'unité développement agricole et rurale
723	Gaëtan Le Dorze Chef du service d'analyse et d'aménagement du territoire	Jérôme Cibadier responsable d'unité bâtiments durables et accessibilité

**Article 2 :** L'arrêté de subdélégation du 1<sup>er</sup> mars 2023 est abrogé.

**Article 3 :** La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**- 6 AVR. 2023**

Angoulême, le  
Pour la préfète et par délégation,  
Le directeur,

  
Hervé SERVAT

## Préfecture de la Charente

16-2023-04-07-00006

Arrêté donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État et des recettes et dépenses du compte d'affectation spéciale "gestion du patrimoine immobilier de l'État" à Monsieur Olivier Maitrot, administrateur des finances publiques adjoint, directeur du pôle pilotage et ressources auprès du directeur départemental des finances publiques de la Charente et en cas d'empêchement à Monsieur Eric Berthon, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques



## **ARRÊTÉ**

**donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses du budget de l'État et des recettes et dépenses du compte d'affectation spéciale « gestion du patrimoine immobilier de l'État » à Monsieur Olivier MAITROT, administrateur des finances publiques adjoint, directeur du pôle pilotage et ressources auprès du directeur départemental des finances publiques de la Charente et en cas d'empêchement à Monsieur Eric BERTHON, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques.**

La préfète de la Charente  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu** la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;
- Vu** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu** le décret n°92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;
- Vu** le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu** l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale des finances publiques de la Charente ;
- Vu** le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 et notamment les articles 1, 2, 3, 4, publié au journal officiel le 28 août 2010, relatif au statut particulier des agents de catégorie A ayant la fonction d'administrateur des finances publiques adjoint ;
- Vu** les décrets n° 2010-982, 983, 984, 987, 988, 990 du 26 août 2010, publiés au Journal officiel du 28 août 2010, relatifs aux statuts particuliers des personnels de la direction générale des finances publiques ;
- Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret du 19 novembre 2020 portant nomination de Madame Nathalie VALLEIX, secrétaire générale de la préfecture de la Charente;
- Vu** le décret du 11 février 2021 confiant à Monsieur François DOUIS, administrateur général des finances publiques, la direction départementale des finances publiques de la Charente à compter du 15 mars 2021 ;

**Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Madame Martine CLAVEL, préfète de la Charente ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2019 donnant délégation de signature à Monsieur Olivier MAITROT, administrateur des finances publiques adjoint, et Monsieur Eric BERTHON, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques ;

**Vu** la note jointe du 7 juillet 2011 et ses annexes concernant la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> septembre 2011 du reclassement statutaire des agents de catégorie A, B et C dans les corps fusionnés de la direction générale des finances publiques ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture :

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier MAITROT, administrateur des finances publiques adjoint, directeur du pôle pilotage et ressources auprès du directeur départemental des finances publiques, à effet de :

- ✓ Signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tout document, acte, décision, contrat, conclusion, mémoire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la direction départementale des finances publiques de la Charente ;
- ✓ Recevoir les crédits des programmes suivants :
  - n° 156 -« Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local »,
  - n° 218 -« Conduite et pilotage des politiques économiques et financières »,
  - n° 723 -« Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État »,
  - n° 348 -« Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs ».
- ✓ Procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État imputées sur les titres 2, 3 et 5 des programmes précités, à l'exception des dépenses liées aux cessions immobilières.  
Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses ;
- ✓ Mandater les dépenses de fonctionnement et procéder à l'ordonnancement des recettes du compte de commerce n° 907 - « Opérations commerciales des domaines » ;
- ✓ Passer des marchés publics ;
- ✓ Procéder, dans le cadre des procédures de cessions de biens immobiliers appartenant à l'État, à :
  - L'engagement, la liquidation et l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État imputées sur le titre 3 du programme 723 "Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État " associées aux produits des cessions immobilières, et notamment les frais préalables,
  - L'émission des titres de recettes retraçant les prix de vente mentionnés dans les actes de cession des biens de l'État.

**Article 2** : En cas d'empêchement de Monsieur Olivier MAITROT, ces mêmes pouvoirs sont donnés à Monsieur Eric BERTHON, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable de la division ressources.

**Article 3** : Demeurent réservés à la signature de la préfète :

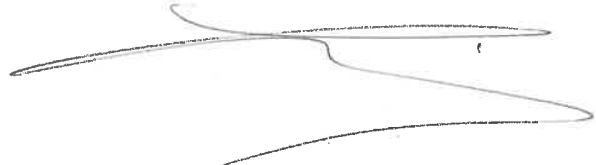
- ✓ Les ordres de réquisition du comptable public ;
- ✓ Les décisions de passer outre aux refus de visas et aux avis défavorables de l'autorité chargée du contrôle financier en matière d'engagement des dépenses ;
- ✓ L'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État du programme 833 - Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes.

**Article 4 :** Monsieur Olivier MAITROT peut, en tant que de besoin et sous sa responsabilité, donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité dans les conditions prévues par l'article 44 du décret n°2004-374 modifié du 29 avril 2004.

**Article 5 :** La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental des finances publiques de la Charente, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angoulême, le 07 AVR. 2023

La préfète,



Martine CLAVEL

